



Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

14 décembre 2016 à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc, dûment convoqué en date du ... deux mille seize, s'est réuni dans la salle habituelle de ses délibérations le quatorze décembre deux mille seize à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Sylvie CLEMENCEAU, Stéphanie FRECHE, Cécile ALRIVIE, Teresa BERNARD, Karine LETALLE et Gisèle PHILIPPE

Messieurs Segundo CIMBRON Maire, Guy DURAND SAINT OMER.

Étaient absents :

Eric ROBAUT, Patrick PERRIER

Secrétaire de séance :

Teresa BERNARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire aborde ensuite les questions à l'ordre du jour :

2016-12-14-1. Approbation du compte rendu dernier conseil municipal

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

2016-12-14-2. DM n° 3

M. le Maire rappelle que ce conseil municipal a été décidé essentiellement pour prendre une DM qui permette l'achat du nouveau logiciel de comptabilité « AGEDI » à la place de celui de Berger Levraut que nous avons actuellement et qui est trop complexe. Cependant, depuis la dernière commission finance, nous avons eu un courrier de Berger Levraut qui conteste la fin du contrat que nous avons avec eux et qui cours jusqu'à fin 2017.

Nous avons donc rappelé AGEPI pour voir ce qu'il était possible de faire. Ils nous ont conseillé d'insister auprès de Berger Levraut et nous ont proposé de nous installer le logiciel comme prévu avant la fin de cette année et à nous faire le transfert des données avec un report de la facture à fin 2017 au lieu de fin 2016, et avec un contrat de maintenance à partir de 2018.

Ainsi, la DM que nous avons prévu pour pouvoir payer ce logiciel n'est pas nécessaire puisque le coût sera pris sur le budget 2017 ;

Par ailleurs un dernier point sur la comptabilité a été fait par Gisèle Philippe aujourd'hui (sachant qu'en raison du transfert de la trésorerie vers la perception de Soulac, la date limite des mandats et titres est demain 15 décembre), et il ne ressort pas de besoin de Décisions Modificatives d'ajustement avant la fin de cette année.

2016-12-14-3. Autorisation de paiement donné au maire

Le conseil municipal autorise M. le maire à payer les factures d'investissement à hauteur de 25 % du budget antérieur.

2016-12-14-4. Point sur l'aménagement des ateliers :

Eric Robaut a envoyé un mail pour faire le point sur l'aménagement des ateliers qu'il s'était engagé à faire avec les employés communaux. Il semble que ce se soit fait dans la bonne humeur.

Trois camions sont quand même partis à la déchèterie, preuve que ce ménage était nécessaire.

M. le maire rappelle les questions à régler que pose Eric Robaut, excusé ce soir :

Que fait-on de la vieille scie circulaire de M. Martin qui n'est plus conforme à utiliser et en plus dangereuse ? Il n'est pas sûr qu'on puisse la vendre. Elle a été déplacée pour mettre l'autre en place qui sera plus utile.

Que fait-on du charriot qui servait à la foire aux sarments ? il y a un morceau pourri mais qui peut peut-être se réparer, on pourrait le vendre.

Eric Robaut propose d'investir dans un transpalette (coût environ 250€) pour déplacer les choses lourdes, cela éviterait de demander à chaque fois à M. Petregne le sien.

Le conseil municipal est d'accord. (Voir chez Dominique Souslikoff)

Les employés communaux ont fait part que leurs chaussures de sécurité commencent à être fatiguées, il serait bien de leurs remplacer avec peut être un pantalon de travail chacun. OK.

Dimitri a demandé de faire un petit carré à l'atelier afin d'y faire des semis de fleurs que souvent il récupère. Pourquoi pas ce n'est pas une mauvaise idée... OK.

Eric Robaut pense que la vérification des extincteurs des ateliers n'est pas à jour depuis 2015.

Il faudra aussi mettre à jour la trousse à pharmacie de l'atelier car il n'y a rien dedans en cas de blessures (c'est obligatoire). OK voir une trousse prête.

En janvier il y aura un voyage à faire chez Decons pour porter le tas de ferraille que l'on a fait plus le coffre et peut-être la vieille scie. L'argent récolté servira à acheter du matos qui sera utile aux employés communaux (une petite tronçonneuse ou coupe branche ou autre.) si tout le monde est d'accord ? OK

Le Conseil municipal décide de fixer une prochaine visite des ateliers le samedi 14 janvier à 15 h 30.

À cette occasion, les décisions seront prises en connaissance de cause sur le matériel à garder, à restaurer ou à vendre.

2016-12-14-5. SMICOTOM

Pour remplacer Patrick Perrier au SMICOTOM, M. le Maire propose Eric Robaut, qui est absent, mais avec qui Gisèle Philippe en a discuté et qui a donné son accord.

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

2016-12-14-6. Festivités

Point sur le programme et la préparation.

Noël des enfants : Père Noël. Guy 16 h 00

Film : à télécharger sur internet – Décoration du sapin. Guy

2016-12-14-7. Questions diverses

- a. Logement rue de la poste. Carreleur début janvier.
- b. SIBV gestion de Lamena :

La réunion prévue lors du dernier conseil s'est tenu le 13 décembre avec les délégués du SIBV et un de leurs techniciens, les riverains et les chasseurs concernés.

Il est ressorti de cette réunion que désormais seuls les techniciens du SIBV seront autorisés à ouvrir et fermer les portes et écluses de Lamena. Ils informeront la mairie qui informera les chasseurs.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à faire le nécessaire pour mettre en place un clapet qui interdise la remontée des eaux vers le secteur des habitations de Queyzans, de façon à maintenir le niveau d'eau dans le chenal sans risque pour les riverains ;

Et il faudra remettre en place un batardeau au niveau du fossé de Martinet pour maintenir le niveau de l'eau à la Grêle, autant que possible en eau douce.

- c. Bois carré.
- d. Everites de Martinet.
- e. Déclaration de sécheresse.
- f. Travaux sur l'église.

Presbytère : Revoir le club de Karaté...